

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 10 août 2026

CDDEM(2026)12

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

RAPPORT DE LA RÉUNION

5^e Réunion plénière

(8-10 juin 2026)

Strasbourg

Palais de l'Europe – Salle 8

(et en ligne via Zoom)

Site web : www.coe.int/cddem

Le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) a tenu sa 5e réunion plénière à Strasbourg et en ligne du 8 au 10 juin 2026, sous la présidence de Mme Katrin Kivi (Estonie).

1. Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte par la présidente, qui a souhaité la bienvenue à tous et toutes les participants, y compris les nouveaux membres venus de Norvège, de Slovaquie et du Royaume-Uni, ainsi qu'à la nouvelle organisation observatrice, le Partenariat pour un gouvernement ouvert. La liste des participant·e·s figure à l'Annexe II ci-dessous.

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme des travaux

Le CDDEM a adopté le projet d'ordre du jour sans modification, tel qu'il figure à l'Annexe I ci-dessous. L'ordre du jour est également disponible sur le [site web du CDDEM](#), tout comme les rapports abrégés et complets de la réunion.

3. Informations du Président et du Secrétariat

Le Président a souhaité la bienvenue à Roberto Olla, Chef du Service des institutions et libertés démocratiques. M. Olla a présenté un aperçu des priorités stratégiques du Conseil de l'Europe à la suite des décisions prises lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Chisinau (République de Moldova) en mai. Il a souligné le rôle central du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, ainsi que la contribution du CDDEM à travers les Paramètres de Reykjavik pour la démocratie. M. Olla a mis en avant les priorités de l'Organisation, à savoir rétablir la confiance dans les institutions démocratiques, soutenir la démocratie grâce à l'innovation technologique (y compris l'IA) et renforcer la sécurité démocratique en période de défis internes et externes. Il a en outre souligné que la sécurité démocratique est une condition préalable essentielle à la paix et à la prospérité, en évoquant les récentes initiatives du Conseil de l'Europe visant à soutenir la responsabilisation en Ukraine et à lutter contre la manipulation et l'ingérence de l'information étrangère (FIMI). M. Olla a souligné que les contributions du CDDEM – notamment les paramètres de Reykjavik pour la démocratie et les travaux en cours avec International IDEA sur un cadre visant à soutenir leur utilisation – en font un acteur clé dans le soutien au pilier « démocratie » du Conseil pour les années à venir.

4. Échange de vues sur le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe avec le Secrétaire Général

Le président du CDDEM a chaleureusement accueilli M. Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, lors de la séance plénière. M. Berset a souligné l'importance cruciale de la sécurité démocratique dans le contexte actuel marqué par des crises persistantes et des tensions géopolitiques. Il a insisté sur le fait que la sécurité et la paix ne relèvent pas uniquement du domaine militaire, mais doivent reposer sur des valeurs, des institutions et des processus démocratiques solides. Le Secrétaire Général a mis en avant les principales initiatives du Conseil de l'Europe, telles que le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe et les travaux visant à élaborer un instrument juridique – éventuellement une convention-cadre – sur la manipulation et l'ingérence étrangères en matière d'information (FIMI), qu'il a qualifiés d'outils essentiels pour renforcer la démocratie en cette période marquée par la guerre, la désinformation, l'incertitude économique et le déclin démocratique. Il a souligné que les principes démocratiques sont au cœur du mode de vie européen et qu'ils subissent des pressions croissantes tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du continent.

M. Berset a évoqué la dynamique politique issue du sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenu à Reykjavik en mai 2023, soulignant que les Principes de Reykjavik pour la démocratie constituaient un point de départ. Le Secrétaire Général a appelé à ce que ces principes soient concrétisés et mis en œuvre à tous les niveaux de gouvernance, en soulignant le rôle stratégique du CDDEM dans le pilotage et l'expérimentation des paramètres de Reykjavik récemment adoptés par le Comité, qui permettent de mettre en œuvre ces principes. Il a également évoqué le processus de consultation en cours concernant le « Nouveau pacte démocratique pour l'Europe », invitant tous les États membres à y participer activement afin d'en façonner les résultats. Le Secrétaire Général a reconnu le désenchantement croissant du public vis-à-vis de la démocratie dans un contexte de crises successives, et a appelé à la mise en place d'outils concrets et d'une boîte à outils à l'intention des États membres afin de renforcer la légitimité démocratique et la confiance.

Enfin, le Secrétaire Général s'est penché sur le concept de « sécurité démocratique », un terme issu du Conseil de l'Europe. Il a averti que l'augmentation des investissements dans la défense, conjuguée à un recul de la démocratie, pourrait s'avérer périlleuse, surtout compte tenu de l'imprévisibilité des futurs dirigeants. Il a insisté sur le fait que la défense de la démocratie ne se limite pas à la garantie des droits politiques et de la participation, mais qu'elle est intimement liée au maintien de la paix et de la sécurité. Il a appelé le CDDEM à se montrer proactif, à proposer des solutions concrètes et à renforcer le cadre juridique unique du Conseil de l'Europe en matière de soutien à la démocratie, aux droits humains et à l'État de droit. Il a ensuite souligné l'importance du CDDEM en tant que multiplicateur de bonnes pratiques et de passerelle vers les États membres.

Avant de conclure son intervention, le Secrétaire Général a souligné le caractère unique du Conseil de l'Europe, mettant en avant le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une organisation de discussion entre 46 États membres, mais aussi d'un système conventionnel centré sur la Convention européenne des droits de l'homme. Il a noté que ce cadre a donné naissance à un système juridique commun à tous les États membres, étayé par plus d'un million de décisions judiciaires portant sur la démocratie, l'État de droit et les droits humains. Contrairement à d'autres institutions, l'approche du Conseil intègre une jurisprudence commune dans chaque système juridique national, formant ainsi un socle commun pour la protection des principes démocratiques.

Les remarques liminaires du Secrétaire Général ont été suivies d'un échange fructueux avec les participants du CDDEM. Toutes les délégations ont partagé les préoccupations concernant le recul de la démocratie et les menaces internes et externes qui pèsent actuellement sur celle-ci. Plusieurs pistes d'action ont été évoquées au cours du débat, notamment le renforcement de la coopération au sein des différentes structures du Conseil de l'Europe, mais aussi avec d'autres organisations telles que l'OCDE ou l'UE, qui jouent des rôles complémentaires. L'importance de l'implication des jeunes et de la société civile, de l'éducation civique et de la mise à disposition d'outils concrets et innovants ainsi que de conseils pour contrer le recul de la démocratie a également été mentionnée au cours des échanges. De nombreux intervenants ont évoqué la nécessité d'une observation électorale rigoureuse, tant avant et après le jour du scrutin, afin de répondre aux défis actuels pesant sur l'intégrité des élections. Le Secrétaire Général a conclu en appelant à adopter une perspective à long terme et d'utiliser une analyse de prospective démocratique, afin de favoriser l'innovation et de rester attentif aux évolutions technologiques, notamment l'intelligence artificielle, qui affectent notre tissu démocratique.

5. Élaboration de normes : état d'avancement du cadre méthodologique pour l'application des paramètres de Reykjavík pour la démocratie

M. Edwin Lefebvre (Belgique), président du Groupe de travail sur les paramètres de Reykjavík pour la démocratie : cadre et méthodologie pour leur application (GT-P2), a informé le Comité des progrès réalisés par le groupe de travail dans l'élaboration du cadre méthodologique destiné à faciliter l'application des paramètres de Reykjavík pour la démocratie. Ces paramètres sont conçus comme un outil de référence facultatif et flexible à l'intention des États, et non comme un nouveau système de suivi ou de classement. Ils ont pour objectif de favoriser l'auto-évaluation, l'apprentissage entre pairs et l'amélioration des politiques, en tenant compte des différences entre les systèmes nationaux, les cadres juridiques et les traditions.

Mme Gentiana Gola, de l'International IDEA, a présenté l'expérience de son organisation en matière d'évaluations de la démocratie. Compte tenu de ses travaux pertinents dans ce domaine, l'International IDEA collabore avec le Conseil de l'Europe à l'élaboration du cadre méthodologique pour l'application des paramètres. Mme Gola a présenté son organisation et son objectif principal, qui est de promouvoir et de protéger la démocratie à l'échelle mondiale par la production de connaissances, l'assistance technique et la mobilisation des parties prenantes mondiales. L'initiative « Global State of Democracy» (GSOD) est au cœur de ses activités ; elle comprend à la fois des indices quantitatifs et le « Democracy Tracker » (mis à jour chaque mois), qui, ensemble, constituent des outils complets et accessibles au public permettant d'analyser les performances démocratiques dans 174 pays. Ces outils, associés aux évaluations de l'état de la démocratie menées au niveau local, sont conçus pour aider les gouvernements à analyser et à améliorer leurs institutions démocratiques.

La méthodologie d'International IDEA repose sur des données agrégées issues de 155 indicateurs provenant d'organisations et de projets réputés, tels que le projet « Varieties of Democracy », Freedom House, la Banque mondiale et d'autres. Le cadre d'évaluation de l'état de la démocratie, lancé en 2000, permet aux équipes nationales, souvent dirigées par les gouvernements, de mener des évaluations exhaustives et adaptées au contexte de la santé démocratique de leur pays, en fonction des priorités et de l'histoire locales. Ce cadre produit des rapports exploitables contenant des recommandations politiques qui contribuent à orienter les réformes, ce qui en fait un outil fiable et pratique pour l'amélioration de la démocratie à l'échelle mondiale.

À la suite de la présentation des travaux du GT-P2 et de l'exposé d'International IDEA, plusieurs délégations ont salué la souplesse et l'approche volontaire du cadre pour l'application des paramètres. De nombreuses interventions ont précisé que l'application des paramètres devait être adaptée au contexte des systèmes démocratiques nationaux. Une délégation a salué l'interdépendance et l'exhaustivité des dimensions démocratiques couvertes par les paramètres, tandis qu'une autre a rappelé que, bien que flexibles et adaptables, l'objectif final des paramètres est de concrétiser l'ambition de renforcer nos démocraties, telle qu'elle a été exprimée au plus haut niveau politique lors du sommet de Reykjavik. Certains défis ont également été relevés, notamment le nombre élevé de paramètres, le risque de chevauchement avec des outils et mécanismes de suivi existants (GRECO, Commission de Venise) et la nécessité d'intégrer des sources de données existantes telles que V-DEM ou d'autres. Les observateurs du CDDEM ont salué le caractère exhaustif des paramètres et ont appelé à l'inclusivité et à la participation à l'élaboration de la méthodologie.

À la suite de ces commentaires généraux, le Secrétariat a apporté des précisions supplémentaires sur le caractère volontaire de l'application des paramètres, qui fonctionneront comme des auto-évaluations, et a rappelé que si un État membre le souhaitait, il serait possible de mener des exercices sectoriels axés sur les thèmes présentant la plus haute priorité nationale. La discussion s'est conclue par un appel aux pays volontaires pour tester l'application des paramètres de Reykjavik. L'Estonie et la République de Moldova ont manifesté leur intérêt pour mener les premières auto-évaluations pilotes.

Le Secrétariat a rappelé aux participants que le cadre et la méthodologie d'application des paramètres de Reykjavik devaient être finalisés d'ici la fin de l'année 2027, conformément au mandat du Comité. Pour conclure, les participants ont été invités à prendre activement part à l'audition publique du CDDEM sur les paramètres de Reykjavik pour la démocratie, un événement hybride organisé le dernier jour de la réunion plénière, visant à présenter ces paramètres à un public plus large, notamment aux milieux universitaires et à la société civile, et à recueillir des retours d'expérience sur leur application.

6. Élaboration de normes : lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables

Le CDDEM a examiné et discuté le projet révisé des Lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables, qui doit être finalisé d'ici fin 2026, tel qu'élaboré par le groupe de travail GT-P2. En introduction à cette discussion, le Comité a échangé avec Mme Aurora Ailincăi, responsable du Service de la lutte contre la discrimination et de l'inclusion. Mme Ailincăi a salué ces lignes directrices pour leur couverture exhaustive des groupes relevant du champ d'action de son Service, tels que les minorités nationales, les Roms, ainsi que les femmes et les filles, et a reconnu que bon nombre des études et priorités de son Service y étaient déjà mentionnées.

Mme Ailincăi a formulé trois suggestions principales pour améliorer les lignes directrices. Premièrement, que l'égalité soit érigée en thème plus explicite et transversal tout au long du document, en tant que condition essentielle à la démocratie. Deuxièmement, elle a recommandé d'affiner la terminologie en abandonnant des expressions telles que « personnes en situation de vulnérabilité » pour privilégier des formulations telles que « personnes/groupes exposés à la discrimination », qui traduisent mieux le fait que l'exclusion résulte d'obstacles sociaux et structurels plutôt que de caractéristiques intrinsèques. Troisièmement, l'intervenante a suggéré que les lignes directrices clarifient davantage le lien entre la participation électorale et l'engagement politique au sens large, en soulignant que la participation politique impliquait l'accès à l'information, à l'éducation, à l'engagement civique et à des opportunités de leadership avant le jour du scrutin. Pour conclure, Mme Ailincăi a insisté sur l'importance de lutter contre les discours de haine et les crimes de haine, citant le suivi mené par l'ECRI qui a démontré comment les discours de haine non seulement portaient préjudice aux victimes directes, mais intimidaient également les communautés et décourageaient la participation à la vie publique et politique.

Les participants du CDDEM se sont accordés sur la nécessité d'aligner la terminologie sur les normes du Conseil de l'Europe et sur l'importance d'élaborer des lignes directrices exhaustives, mais aussi pratiques et utiles.

À l'issue de cet échange, M. Edwin Lefebvre, président du GT-P2, a présenté un résumé des travaux du groupe de travail, qui avait décidé d'adopter une approche large en termes de groupes cibles, d'inclure à la fois le vote actif et le vote passif, et d'aborder dans les lignes directrices un large éventail d'obstacles. La professeure Lavizzari, consultant du Conseil de l'Europe, a précisé les nouveaux ajouts apportés au projet par rapport à la première version examinée par le CDDEM lors de sa 4e réunion plénière et a remercié les délégations d'avoir soumis des pratiques prometteuses. Le CDDEM a ensuite examiné le projet de lignes directrices en détail. Les membres ont passé en revue les cinq domaines thématiques traitant des obstacles à la participation au processus électoral : juridiques et institutionnels ; administratifs et procéduraux ; socio-économiques ; informationnels et éducatifs ; et sociaux et culturels. Pour chaque domaine, le projet propose des recommandations, illustre de bonnes pratiques et inclut des exemples ciblés. Les États membres avaient été invités à soumettre leurs propres bonnes pratiques. Au total, 14 contributions ont été reçues par le Secrétariat.

Le projet de lignes directrices est précédé d'un résumé des principes et mesures clés, classés par catégorie de parties prenantes : gouvernements, organismes de gestion électorale, partis politiques, parlements, société civile et médias. Les délégations ont formulé des commentaires et des suggestions concernant la nécessité de présenter la condition d'âge comme un obstacle majeur au vote, le représentant du Conseil consultatif sur la jeunesse soutenant fermement son inclusion. Elles ont également discuté de la possibilité de mentionner la « reconnaissance du genre » et de l'importance de respecter les limites constitutionnelles nationales. Le résumé reflétant les différentes sections des lignes directrices, ces commentaires ont été traités dans leurs sections respectives.

Dans la section consacrée **aux facteurs juridiques et institutionnels**, les délégations ont débattu de la nécessité d'inclure l'âge parmi les principaux obstacles, le délégué de la jeunesse se prononçant en faveur de son inclusion. Une délégation a demandé des précisions supplémentaires concernant le droit de vote des personnes en situation de handicap ; à cet égard, le Secrétariat et la consultante se sont prononcés en faveur de l'approche globale adoptée par la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (CRPD). Une autre délégation a souligné la nécessité de respecter la liberté des partis politiques en matière de promotion de la diversité. Le dernier point soulevé par plusieurs délégations concernant cette section portait sur les restrictions relatives à la collecte et au traitement des données liées à l'origine ethnique ou au handicap dans le cadre de l'observation électorale. Elles ont demandé que des références explicites soient faites aux restrictions légales.

Concernant **les facteurs administratifs et procéduraux**, les participants du CDDEM ont salué l'intégration d'exigences en matière de diversité et de formations sur la diversité à l'intention du personnel des missions d'observation. S'agissant **des facteurs socio-économiques**, les délégations ont formulé des commentaires sur l'accessibilité des bureaux de vote ; elles ont demandé des précisions sur la question de savoir s'il fallait mettre à disposition des moyens de transport dédiés pour certains groupes ou plutôt faciliter l'accès aux transports publics. Elles ont également discuté de l'importance d'inclure des mesures de protection contre les pressions ou les manipulations dans le cadre du vote électronique.

Concernant la section consacrée **aux facteurs d'information et d'éducation**, les membres du CDDEM ont formulé des remarques rédactionnelles, s'accordant globalement sur le fond de cette section. Au sujet de **l'intersectionnalité et de la conception inclusive**, une délégation a réitéré la nécessité de clarifier le traitement des données sensibles, notamment en ce qui concerne les handicaps. Pour conclure, une délégation a salué l'approche holistique des lignes directrices, soulignant les obstacles structurels et systémiques ainsi que l'importance des suggestions pratiques et des études de cas.

Le groupe de travail poursuivra l'examen du projet lors de sa prochaine réunion en octobre, en vue de finaliser les lignes directrices d'ici la fin de l'année 2026.

7. Rapport faisant suite aux échanges sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2017)5 relative aux normes en matière de vote électronique et des lignes directrices sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral, en collaboration avec la Commission de Venise et les organes de gestion électorale

Le président a expliqué que l'objectif de cet exercice d'examen est de faire le point et de favoriser les échanges sur la manière dont ces normes du Conseil de l'Europe sont appliquées, ainsi que de traiter les défis et les menaces liés à la sécurité et à la transparence dans l'utilisation des nouvelles technologies au sein des processus électoraux. Cet examen aboutira à un rapport de mise en œuvre, précédé d'un atelier prévu immédiatement après la sixième session plénière du CDDEM en novembre 2026. Le projet de note conceptuelle diffusé par le Secrétariat présente la structure et les thèmes de l'atelier. Le Secrétariat a également proposé de diffuser un questionnaire afin de mettre à jour les

informations recueillies sur l'utilisation des nouvelles technologies aux différentes étapes du processus électoral, informations qui avaient été transmises en 2023 à l'ancien Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG).

Plusieurs délégations se sont félicitées de l'atelier proposé et de la révision de la recommandation sur le vote électronique et des lignes directrices relatives à l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux des États membres du Conseil de l'Europe, notamment par le biais de la diffusion d'un questionnaire. Les intervenants ont relevé des changements importants intervenus depuis l'adoption de la recommandation. Bien que le vote électronique ne soit pas généralisé (à l'exception notable de l'Estonie), la numérisation des processus électoraux a fait apparaître de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne les activités des organes de gestion électorale (OGE), les logiciels étrangers et les infrastructures numériques, la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE, ainsi que la sécurité des données électorales. Ils ont insisté pour que cette révision s'inscrive dans une perspective large et ont préconisé l'organisation d'un atelier réunissant à la fois les OGE (praticiens) et des experts en politiques publiques. Une délégation a souligné la nécessité d'aborder la question de la protection des données, celle-ci étant incluse dans les lignes directrices sur les nouvelles technologies. D'autres délégations ont remis en question l'inclusion de questions telles que les attaques hybrides, la manipulation et d'autres tentatives visant à saper la confiance des électeurs.

Le Secrétariat a accepté de diffuser un questionnaire avec l'aide d'un expert consultant d'ici la mi-juillet. À la suite des discussions en session plénière, l'examen se concentrera moins sur les aspects détaillés et techniques des TIC, pour se concentrer davantage sur les évolutions clés, les défis et les résultats positifs en matière de transparence et de sécurité – en reconnaissant la pertinence des questions relatives à la manipulation étrangère, à l'IA et à la protection des données. La collaboration entre les comités (en particulier le CD-NET) sur la manipulation de l'information sera encouragée afin d'éviter les chevauchements et d'assurer la cohérence.

8. Élaboration de normes : projet de recommandation du Comité des ministres aux États membres sur la gouvernance à plusieurs niveaux

M. Alfonso García Romero, président du groupe de travail sur la gouvernance à plusieurs niveaux (GT-GPN), a présenté un aperçu de l'avancement des travaux relatifs à l'élaboration d'une recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux (GPN). Il a souligné la nécessité de trouver des solutions efficaces aux défis actuels de la gouvernance à plusieurs niveaux et l'importance de considérer la diversité territoriale comme une source de transformation. Il a identifié les défis classiques (résilience démocratique, droits, État de droit) et les nouveaux défis (gouvernance de l'IA, changement climatique, gestion des crises, érosion de la souveraineté). M. García Romero a souligné la nécessité d'une recommandation flexible, adaptable aux divers systèmes constitutionnels, et a mis en avant les avantages avérés de la décentralisation et de l'autonomie pour une évolution démocratique positive.

À la suite de cette introduction, le président a présenté les deux experts consultants qui accompagneront les travaux du GT-GPN : le Dr Cezary Trutkowski, président du conseil d'administration de la Fondation Jerzy Regulski pour le soutien à la démocratie locale, et le professeur Ioannis Papadopoulos (professeur émérite de l'Université de Lausanne). Le Dr Trutkowski a exposé les principes contenus dans les grandes lignes de la recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux. Il a expliqué que ces principes devaient pouvoir s'adapter aux systèmes unitaires, fédéraux et asymétriques, en mettant l'accent sur les relations plutôt que sur des modèles institutionnels normatifs. Il a présenté onze principes proposés, classés par catégories : fondements démocratiques (ancrage, responsabilité), respect mutuel, subsidiarité et coordination, cadres juridiques stables, viabilité budgétaire, supervision, résolution des litiges, ouverture et inclusion, transparence, et renforcement des capacités. Le Dr Trutkowski a insisté sur la nécessité d'éviter les zones exemptes de responsabilité et de garantir le respect mutuel entre les différents niveaux, la clarté dans l'allocation des ressources

et l'inclusivité, tout en mettant l'accent sur la participation citoyenne et la protection des minorités. Il a accueilli favorablement les commentaires concernant la réduction éventuelle du nombre de principes, la nécessité d'un exposé des motifs et la mise en œuvre concrète des dispositions budgétaires.

À son tour, le professeur Papadopoulos a évoqué le potentiel de la gouvernance à plusieurs niveaux pour contrer le recul de la démocratie. Il a souligné la nécessité de contre-pouvoirs efficaces à tous les niveaux, notant que les élections ne constituent pas toujours une protection suffisante mais restent nécessaires pour inverser la tendance à un régime illibéral. Le professeur Papadopoulos a abordé les opportunités et les risques liés à la gouvernance à plusieurs niveaux, soulignant l'importance de la conception institutionnelle et d'un engagement public fort en faveur des normes démocratiques libérales. Il a mis en avant la participation citoyenne significative, une société civile autonome, des médias pluralistes et le contrôle exercé par des instances supranationales comme des garanties essentielles.

À la suite de la présentation du projet de grandes lignes de la recommandation, plusieurs participants du CDDEM ont formulé des commentaires sur l'intégration de la Charte de l'autonomie locale dans le texte, sur la nécessité de clarifier davantage les dispositions budgétaires, de promouvoir davantage la responsabilité démocratique et de mettre davantage l'accent sur les organes représentatifs et les élections dans le cadre de la gouvernance à plusieurs niveaux. De manière générale, la rédaction d'un exposé des motifs a été saluée afin de rendre la recommandation plus précise et plus ciblée. Une délégation a appelé à une meilleure reconnaissance du rôle de la gouvernance locale et régionale dans les transitions écologique et numérique, tandis qu'une autre a plaidé pour que l'accent soit davantage mis sur les dimensions relationnelles et procédurales, telles que la confiance et la collaboration, plutôt que sur des dispositions purement institutionnelles. Le Congrès est également intervenu pour attirer l'attention sur la Charte et pour que son expérience en matière de suivi soit prise en compte. Le Congrès pourrait également se pencher sur la gouvernance locale et régionale dans le cadre de ses futures activités de suivi.

9. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)5 relative aux principes de bonne gouvernance démocratique

Le président a rappelé que le rapport d'examen de la mise en œuvre devait être finalisé par le Comité d'ici la fin de l'année 2027. Le groupe de travail GT-GPN – chargé de préparer ce livrable du CDDEM – a estimé qu'un questionnaire adressé aux États membres pourrait s'avérer utile pour lancer le processus d'examen. En outre, compte tenu de la portée étendue de la Recommandation et conformément à ses dispositions, le GT-GPN a proposé de centrer l'examen sur le principe de bonne administration, car celui-ci a été jugé comme offrant le plus grand potentiel de valeur ajoutée de la part du CDDEM dans le contexte plus large des travaux du Conseil de l'Europe. Cette approche permettrait également d'éviter les chevauchements avec d'autres travaux du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour la recommandation (par exemple, en matière de prévention de la corruption). Cette approche a été approuvée par le Bureau du CDDEM lors de sa réunion d'avril 2026. Le Congrès a mis en avant son propre examen de la mise en œuvre d'ELOGE (Label européen d'excellence en matière de gouvernance). Ce rapport pourrait également contribuer à l'examen.

Le CDDEM a donné son accord pour la réalisation de cet examen ciblé et la diffusion d'un questionnaire qui sera préparé par le Secrétariat.

10. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)6 sur la démocratie délibérative et/ou manuel rassemblant les meilleures pratiques

Le Président a présenté les possibilités d'examen de la Recommandation CM/Rec(2023)6 du Comité des Ministres sur la démocratie délibérative, qui doit être finalisée d'ici la fin de l'année 2027. Le Bureau du CDDEM avait étudié différentes options pour recueillir des contributions : diffusion d'un questionnaire, informations issues des projets existants du Conseil de l'Europe, recherche documentaire et/ou utilisation du projet de texte existant sur les mécanismes participatifs.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a présenté un bref résumé de ses projets sur la démocratie participative pouvant être utilisés dans le cadre de cette révision.

Le Secrétariat a rappelé qu'une série de questions avait été diffusée afin de recueillir des informations en vue de l'élaboration de la méthodologie qui soutiendra l'utilisation des paramètres de Reykjavik (point 4). Les États membres ont été encouragés à continuer de répondre au questionnaire, car cela faciliterait la rédaction de l'examen et éviterait des demandes d'informations redondantes auprès des États membres.

11. Étude sur les avantages et les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans le débat public concernant les processus démocratiques, ainsi qu'un instrument ou outil pratique permettant de tirer parti de ses conclusions

Le CDDEM a adopté l'étude finale sur l'intelligence artificielle (IA) générative et la démocratie, qui a été finalisée sur la base des commentaires reçus du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET). Les membres du Comité ont également été invités à réfléchir aux travaux futurs du CDDEM sur l'IA et à fournir des orientations en la matière, ainsi qu'à l'élaboration d'un instrument ou d'un outil concret pour donner suite à cette étude.

La discussion a porté sur la meilleure manière de traduire les recommandations de l'étude en actions concrètes. Les membres ont généralement convenu que l'impact de l'IA sur les processus électoraux, les campagnes politiques, la participation civique, ainsi que les implications structurelles des infrastructures d'IA constituaient des enjeux centraux pour le CDDEM. Toutefois, certains ont exprimé des inquiétudes quant à la capacité du Comité à traiter l'ensemble des implications de l'IA. À cet égard, il a été noté que d'autres comités, tels que le CDNET, ainsi que d'autres organisations, par exemple l'UE, ont tous un rôle important à jouer pour aborder les différents aspects de l'IA. Une délégation s'est prononcée en faveur d'une approche axée sur la participation citoyenne et les valeurs centrées sur l'humain, une autre a encouragé la poursuite de la réflexion sur la manière dont l'IA pourrait soutenir activement la démocratie, tandis qu'une autre intervention a souligné l'urgence d'ancrer les principes démocratiques dans le développement et la réglementation de l'IA. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité pour le CDDEM de s'appuyer sur cette étude pour élaborer un outil pratique, en se concentrant sur des domaines tels que les processus électoraux, l'engagement civique et l'intégrité de l'information.

12. Demandes de statut d'observateur

Le CDDEM a examiné deux demandes de statut d'observateur émanant de l'ASSEDEL et de Nordic Safe Cities. Les deux organisations ont présenté leur mission et leur historique, puis ont répondu à plusieurs questions du Comité concernant leur financement, leur structure, leur portée géographique et leur valeur ajoutée pour le mandat du CDDEM. Les délégations ont souligné la nécessité pour les organisations candidates au statut d'observateur de disposer d'une large représentation (de préférence à l'échelle européenne), de finances durables, d'un fonctionnement transparent et d'une expérience pratique claire en matière de démocratie et de droits humains. Des questions ont été soulevées quant à l'interprétation des critères d'octroi du statut d'observateur approuvés par le Comité et quant à savoir

si les candidats pouvaient être considérés comme y répondant. En fin de compte, aucun consensus n'a été atteint sur ces demandes, et l'assemblée plénière a décidé, après débat, de reporter la décision finale à la prochaine session en novembre. Les membres ont convenu de revoir et d'affiner parallèlement les critères d'octroi du statut d'observateur afin de renforcer la clarté et la transparence dans ce processus.

13. Point sur les travaux du PC-FIMI (Comité européen sur les problèmes de la criminalité, CDPC)

M. Kristian Bartholin, secrétaire du Comité d'experts sur la manipulation et l'ingérence de l'information étrangère (PC-FIMI), a présenté l'étude de faisabilité sur le FIMI ainsi que les progrès accomplis en vue de l'élaboration d'un instrument juridique international visant à lutter contre les menaces liées au FIMI, à commencer par la finalisation d'une étude de faisabilité à laquelle le CDDEM avait contribué. Un nouveau projet de mandat pour un comité ad hoc chargé d'élaborer un tel instrument (éventuellement une convention-cadre) a été présenté par le Secrétaire Général au Comité des Ministres. Une fois que le futur comité ad hoc aura été mis en place, le CDDEM sera invité à désigner un représentant. Tout au long des travaux du PC-FIMI, il est apparu clairement que les FIMI ne concernaient pas seulement l'ingérence dans les élections, mais plus généralement la souveraineté et la capacité des institutions et des processus démocratiques à fonctionner correctement.

La discussion a mis en lumière la complexité et la nature multi juridictionnelle du FIMI, son impact sur la sécurité électorale mais aussi, plus généralement, sur la confiance dans les institutions démocratiques, ainsi que la nécessité d'une réponse solide, coordonnée et respectueuse des droits. Les membres du CDDEM et les participants ont soulevé des questions concernant l'interaction avec la réglementation de l'UE et le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe (dont les travaux sur le FIMI font partie intégrante), l'implication de la société civile dans l'élaboration de l'instrument juridique, ainsi que le calendrier de mise en œuvre prévu (un an et demi). Le CDDEM a réaffirmé son engagement actif et de fond dans les travaux sur le FIMI.

14. Point sur les travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Le CDDEM a accueilli Mme Claudia Luciani, Directrice du Congrès, qui a fait le point sur les activités en cours du Congrès, notamment dans le cadre du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe. Mme Luciani a souligné l'engagement du Congrès en faveur de la gouvernance à plusieurs niveaux, de la démocratie participative et délibérative, ainsi que de l'observation électorale, qui s'inscrivent étroitement dans les priorités du CDDEM. Au cœur des efforts actuels du Congrès figure une phase de consultation approfondie impliquant les collectivités locales et les associations à travers l'Europe, ainsi que certaines hors d'Europe. Les résultats de ces consultations font état d'une préoccupation généralisée concernant quatre thèmes principaux : la désinformation et les discours de haine, la justice sociale et l'égalité, la préservation des processus électoraux et des institutions démocratiques, ainsi que l'impact de l'innovation sur la démocratie. L'application des paramètres de Reykjavik dans le cadre de ses activités de suivi ou d'observation électorale pourrait constituer un moyen d'intégrer ces thèmes dans les travaux du Congrès. Mme Luciani a invité le CDDEM à réfléchir à la possibilité d'élaborer une recommandation à ce sujet.

Mme Luciani a également évoqué l'intérêt du Congrès pour la lutte contre les discours de haine à l'encontre des responsables politiques et a rappelé les discussions en cours avec l'APCE afin de progresser dans ce domaine et de promouvoir l'engagement des citoyens par le biais d'initiatives de démocratie délibérative. Elle a souligné l'importance d'une coopération et de synergies continues entre le Congrès et le CDDEM, en particulier à mesure que les consultations du Nouveau Pacte démocratique se développent.

15. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le CDDEM a accueilli Mme Catherine Hugel, Cheffe du Secrétariat de la Commission des affaires politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire. Mme Hugel a souligné que l'Assemblée jouait un rôle unique de passerelle entre les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe, en favorisant le débat public et en formulant des recommandations communes à l'intention tant des gouvernements nationaux que du Comité des Ministres. Mme Hugel a affirmé que l'APCE était prête à soutenir la mise en œuvre des paramètres de Reykjavik. Elle a également informé le comité d'une récente résolution de l'APCE sur la lutte contre l'ingérence étrangère, ainsi que des travaux menés sur les nouvelles technologies, notamment un rapport en cours d'élaboration sur les effets perturbateurs de l'intelligence artificielle sur la démocratie. L'APCE travaille en outre sur des thèmes tels que les discours de haine et la violence à l'encontre des responsables politiques, le fonctionnement des partis politiques et les élections en temps de crise.

L'un des principaux axes de travail de la Commission des affaires politiques et de la démocratie consiste à réfléchir à un mécanisme d'alerte précoce permettant de détecter et de contrer les reculs démocratiques, dans le cadre duquel les paramètres de Reykjavik peuvent jouer un rôle important. Un autre axe de travail majeur concerne la protection des observateurs électoraux et la prise en compte de l'importance croissante (et des défis) du vote à l'étranger. Mme Hugel a souligné que l'APCE a mis en place une commission spéciale chargée de coordonner sa contribution au Nouveau pacte démocratique pour l'Europe et organise des conférences à Budapest et à Varsovie sur l'engagement des jeunes et la diplomatie parlementaire, dont les résultats serviront à éclairer la préparation du pacte.

Enfin, l'Alliance parlementaire pour des élections libres et équitables va essayer de traduire les paramètres de Reykjavik en listes de contrôle pratiques pour l'observation électorale, dans le but de relever des défis tels que l'influence étrangère et les menaces liées aux technologies.

16. Forum mondial de la démocratie (WFD)

Le secrétariat du CDDEM a informé le CDDEM que le Forum mondial de la démocratie se tiendra à Strasbourg les 2-3 novembre 2026, avec un programme officiel condensé sur deux jours et un troisième jour consacré à des activités informelles destinées à certains groupes de parties prenantes. Le Forum de cette année s'inscrit dans le cadre des consultations en cours sur le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, et vise à servir de cadre plus large pour tester les idées et les priorités issues de ces consultations. Parmi les participants figureront des décideurs politiques, des représentants de la société civile, des jeunes, des universitaires, des groupes de réflexion et des médias, offrant ainsi un large public pour un débat interactif et un engagement collectif.

Les thèmes principaux du Forum de cette année sont la « sécurité démocratique » et la « prospective démocratique ». L'événement comprendra des séances plénières avec des dirigeants politiques, mettra l'accent sur l'élaboration d'une conception commune de la sécurité démocratique et proposera des exercices de prospective destinés à anticiper des scénarios futurs pour la démocratie. Ceux-ci exploreront les dimensions institutionnelles, numériques et socio-économiques, avec des contributions d'experts et de la société civile présentant des scénarios et suscitant des débats potentiellement controversés. Des questions spécifiques telles que la pensée critique, le FIMI, la désinformation et la corruption seront également abordées, en s'appuyant sur l'expertise d'organes du Conseil de l'Europe tels que le GRECO.

L'objectif est que ce Forum soit à la fois animé par des experts et largement accessible. Il intégrera les contributions des États membres ayant une expérience en matière de prospective démocratique, ainsi que des programmes parallèles culturels et artistiques. Le CDDEM a été invité à formuler des suggestions, le programme définitif étant encore en cours d'élaboration.

Au cours du débat qui a suivi, les délégations se sont félicitées de l'accent mis sur la prospective démocratique et du lien établi par le Forum avec les consultations relatives au Pacte. Elles ont souligné l'importance non seulement de faire face aux menaces, mais aussi de favoriser l'innovation positive, la participation et les réponses collectives. La délégation française, évoquant le partenariat solide entre la France et ses collectivités locales et régionales au sein du Forum, a appelé à un meilleur équilibre géographique et à une participation plus large des États membres à l'organisation du Forum, en encourageant une participation de haut niveau de la part de tous les États membres. Cette délégation a conclu que le Forum, ancré dans les paramètres de Reykjavik et le Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, devrait devenir un puissant moment collectif de défense de la démocratie à une époque où celle-ci est menacée.

17. Point sur les développements de l'Union européenne en matière de sauvegarde de la démocratie

M. Daniel Fleischer-Ambrus, de la Commission européenne (DG JUST), a présenté au CDDEM les dernières informations concernant la mise en œuvre du « Bouclier européen pour la démocratie », une initiative à plusieurs volets de l'Union européenne. Il a fait part du lancement du Centre européen pour la résilience démocratique et de ses travaux sur un manuel destiné à favoriser la résilience des élections, ainsi que d'un plan d'action visant à lutter contre les informations fausses et manipulées (FIMI) et la désinformation. Dans le cadre du premier pilier du Bouclier (consacré à la sauvegarde de l'intégrité de l'espace de l'information), un réseau européen de vérificateurs de faits a déjà été créé. Dans le cadre du deuxième pilier du Bouclier (consacré au renforcement des institutions démocratiques, à des élections libres et équitables et à des médias libres et indépendants), différentes mesures ont été prises. La coopération avec les États membres a été renforcée dans le cadre du Réseau européen de coopération électorale, notamment en matière d'intégrité électorale, de campagnes politiques, d'intelligence artificielle dans les élections et de sécurité en politique. Le réseau associe également de plus en plus les pays candidats à l'adhésion à l'UE lorsque cela s'avère pertinent. En ce qui concerne la sécurité en politique, l'accent est mis sur les menaces en ligne et hors ligne, avec une attention particulière portée aux élus locaux, aux femmes et aux groupes exposés à un risque accru de discrimination. Des travaux sont également en cours pour traiter de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus électoraux, en s'appuyant sur le cadre juridique et politique existant, notamment la loi sur les services numériques, la loi sur l'IA, le règlement sur la transparence et le ciblage de la publicité politique, ainsi que la recommandation de la Commission sur des élections inclusives et résilientes. Des actions ont également été lancées pour soutenir la liberté et l'indépendance des médias ainsi que le pluralisme médiatique, comme le renouvellement du mandat de l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO). Des travaux sont également en cours pour renforcer le soutien aux journalistes, en s'appuyant sur la directive et la recommandation relatives à la protection des personnes qui participent à la vie publique contre les allégations manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques contre la participation publique »).

M. Fleischer-Ambrus a également évoqué la participation de Marja Ruotanen à une récente réunion de haut niveau sur la lutte contre les SLAPP. Dans le cadre du troisième pilier du « Shield » (consacré à la résilience sociétale et à l'engagement citoyen), M. Fleischer-Ambrus a informé le comité de la mise à jour des lignes directrices destinées aux enseignants sur la lutte contre la désinformation et la promotion de la culture numérique, ainsi que du lancement d'un nouveau réseau d'autorités nationales sur la participation citoyenne et de l'organisation d'un hackathon dédié aux technologies civiques afin

de promouvoir des solutions technologiques civiques venant compléter la participation citoyenne en présentiel. M. Fleischer-Ambrus a souligné qu'il se réjouissait de poursuivre la collaboration avec le CDDEM et le Conseil de l'Europe dans le cadre d'efforts communs visant à soutenir la démocratie.

Plusieurs membres du comité ont soulevé des questions concernant l'évaluation des impacts de la nouvelle réglementation (par exemple, sur la publicité politique pour les petits partis et les ONG qui s'appuient sur les plateformes en ligne pour leur communication), sur les stratégies utilisées pour l'engagement des entreprises auprès des grandes plateformes en ligne, sur l'importance de l'engagement citoyen et le rôle de la société civile dans le renforcement de la résilience. Le représentant de l'UE a rappelé les différentes initiatives visant à impliquer les citoyens ainsi que la Stratégie relative à la société civile adoptée conjointement avec le Bouclier européen pour la démocratie. Concernant l'impact de la législation européenne, M. Fleischer Ambrus a indiqué que certaines réglementations sont assez récentes et que la Commission a mis en place un réseau de points de contact nationaux pour relever les défis liés, par exemple, aux décisions des plateformes de ne pas diffuser de publicités politiques. Les participants ont convenu de l'intérêt d'une coordination plus étroite entre le Conseil de l'Europe et l'UE, avec un partage régulier des connaissances et des consultations concernant les initiatives parallèles des deux organisations visant à renforcer la résilience démocratique et la société civile.

18. Évolutions nationales récentes dans les domaines d'activité du CDDEM

La Croatie a indiqué avoir lancé, en coopération avec l'OCDE, un projet transnational intitulé « Protéger l'espace civique pour favoriser une participation publique plus significative ». Cette initiative d'une durée de deux ans, qui se poursuivra jusqu'en avril 2028, vise à renforcer l'implication de la société civile dans les politiques publiques et les processus décisionnels. Quatre autres États membres – la Bulgarie, la Tchéquie, l'Estonie et la Lituanie – y participent également. Le projet prévoit des visites réciproques et des échanges d'expertise entre ces pays afin de partager des expériences et d'améliorer les politiques relatives à l'espace civique.

L'Albanie a rendu compte d'un partenariat financé par l'UE avec International IDEA visant à renforcer le parlement albanais en vue de l'intégration à l'UE. Mettant en œuvre l'Instrument d'aide de préadhésion, ce projet se concentre sur le renforcement du contrôle législatif, des capacités de représentation et de la gouvernance, dans un esprit de transparence, d'inclusion et de responsabilité.

La Finlande a mis en avant un exercice pilote mené avec International IDEA sur la sécurité électorale, un programme national sur la démocratie délibérative et le renforcement de la participation des jeunes. L'exercice sur la sécurité électorale a conduit à une révision des mesures de sécurité et à des propositions d'amendements à la loi électorale. La Finlande met également en place des processus délibératifs à tous les niveaux de gouvernement, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, et a développé une plateforme en ligne destinée aux jeunes, qui compte 20 000 participants dont les contributions sont intégrées dans les rapports nationaux.

Le Royaume-Uni a fait le point sur quatre domaines clés : la loi anglaise sur la décentralisation et l'autonomisation des communautés, la réorganisation en cours des collectivités locales en autorités à un seul niveau, les élections de mai 2026 (observées pour la première fois par le Congrès) et les efforts visant à renforcer la participation démocratique. La nouvelle loi confère davantage de pouvoirs et de moyens financiers aux dirigeants locaux, la réorganisation renforce les conseils locaux et les élections ont été jugées bien organisées. Des pratiques innovantes, telles que les centres de vote, ont été testées afin d'améliorer l'accessibilité et l'engagement.

L'Arménie a indiqué avoir récemment accueilli le Forum européen de dialogue politique ainsi que des événements parallèles axés sur les menaces pour la démocratie et les défis hybrides, auxquels ont participé des intervenants et des panélistes de haut niveau. En outre, de nouvelles lois ont été adoptées pour soutenir l'espace civique et la viabilité financière de la société civile et des organisations médiatiques. L'Arménie a lancé un programme de participation des jeunes dans dix communes et élaboré une législation relative à l'étiquetage de l'IA dans les campagnes politiques, sollicitant le soutien du Conseil de l'Europe pour sa mise en œuvre pratique et la détection des contenus synthétiques.

La Slovénie a évoqué la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes aux niveaux local et national grâce à des lois électorales imposant des quotas de genre. Les listes locales doivent comporter au moins 40 % de représentants de chaque sexe, et 33 % au niveau national, y compris pour les élections au Parlement européen. Ces quotas ont amélioré la représentation des femmes en politique ; 35 % des conseillers municipaux sont des femmes, tout comme près de la moitié des membres des conseils de surveillance. La Slovénie organisera des élections locales en novembre et prévoit d'inviter le Congrès à y assister en tant qu'observateur.

L'Irlande a fait part de la création d'un groupe de travail sur la démocratie locale (mis en place en 2025). Les travaux du groupe de travail s'articulaient autour de plusieurs axes principaux : structure, finances, fonctions et gouvernance/responsabilité, les pouvoirs des conseillers municipaux étant examinés dans le cadre de chacun de ces axes. Les travaux du groupe de travail tenaient compte des travaux déjà menés par plusieurs instances, notamment le rapport de 2023 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, la Commission électorale irlandaise mène actuellement l'étude nationale sur les élections et la démocratie (NEDS), qui vise à constituer une base de données démocratique permettant de suivre l'évolution des opinions publiques, du taux de participation et de l'engagement citoyen au fil du temps.

La Norvège procède à la révision de sa loi sur les partis politiques par l'intermédiaire d'une commission qui doit rendre son rapport en juin 2027. Cette révision porte principalement sur la réglementation du financement de la vie politique face à de nouveaux défis tels que les campagnes numériques, le micro-ciblage, l'intelligence artificielle et les dons provenant de tiers ou anonymes. Cette mise à jour vise à faire face aux risques émergents et à renforcer le processus démocratique.

Le gouvernement et le Conseil des ministres néerlandais ont donné la priorité à la résilience démocratique, en mettant l'accent sur la détection des influences étrangères malveillantes (FIMI), une large participation démocratique et la sécurité dans la vie politique. La délégation a indiqué que les Pays-Bas mettaient en place un registre national des groupes de pression, en lien avec le GRECO et le paquet de mesures de l'UE pour la défense de la démocratie, afin de favoriser une gouvernance transparente et une prise de décision responsable. Alors que les Pays-Bas se préparent à assumer la prochaine présidence du Comité des Ministres, le délégué néerlandais a évoqué leur engagement continu en faveur des paramètres de Reykjavik et du « Nouveau pacte démocratique pour l'Europe ».

Le Parlement suédois a adopté une proposition d'amendement constitutionnel visant à renforcer les protections institutionnelles de la démocratie et de l'État de droit. Ces amendements imposent, entre autres, un seuil plus élevé pour la modification des lois fondamentales (une majorité lors du premier vote et les deux tiers lors du second, avec une élection générale entre les deux votes). Cette proposition comprend également des mesures visant à renforcer la protection à long terme de l'indépendance des tribunaux et du pouvoir judiciaire. Ces modifications devraient entrer en vigueur en avril 2027.

19. Participation des membres du CDDEM à des événements présentant un intérêt pour le CDDEM

Le vice-président Niklas Wilhelmsson (Finlande) a rendu compte de sa participation à la conférence intitulée « Vers des processus électoraux fiables et inclusifs : le rôle des observateurs », co-organisée par l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe à Paris les 28-29 avril 2026 dans le cadre du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe. Lors de cet événement, il a souligné que l'intégrité des élections ne se limite pas au jour du scrutin, mais englobe le cadre juridique, le contexte de la campagne, la liberté des médias, l'accès à l'information, ainsi que la possibilité pour les candidats et les électeurs de participer sans crainte ni pression. Les nouvelles technologies et les campagnes numériques élargissent encore cet espace préélectoral où peuvent s'exercer des influences et des manipulations. Le vice-président a insisté sur le fait que le CDDEM devrait explorer les pistes d'action possibles visant à renforcer la protection des observateurs électoraux et à garantir des processus électoraux crédibles et inclusifs.

20. Thèmes prioritaires du CDDEM pour le prochain quadriennat : premières réflexions

Le CDDEM a tenu un débat préliminaire sur les axes de travail potentiels pour la prochaine période de programmation (2028-2031). Les membres ont unanimement identifié les aspects sécuritaires de la démocratie comme une priorité majeure, soulignant la nécessité de renforcer la résilience des institutions démocratiques face à toute une série de menaces. Cela inclut la protection des responsables politiques, des élus et d'autres acteurs, en particulier pendant les périodes électorales, mais aussi au-delà. Un autre thème important a été l'impact des évolutions technologiques – notamment l'intelligence artificielle et les algorithmes – sur les processus démocratiques, les élections et le débat public. Plusieurs participants ont souligné à la fois les opportunités et les risques liés à l'évolution technologique rapide, en particulier la double capacité de l'intelligence artificielle à soutenir et à perturber les institutions démocratiques. L'observation électorale est apparue comme un sujet de préoccupation pouvant nécessiter un cadre spécifique pour l'observation nationale et internationale des élections. Plusieurs membres ont évoqué d'autres sujets tels que la protection des fonctionnaires contre l'intimidation, l'impact d'une surveillance excessive sur la vie démocratique, l'accès et la participation des citoyens aux décisions en matière d'environnement, ainsi que les menaces sociales émergentes telles que le masculinisme toxique en ligne. Un appel général a été lancé en faveur d'une coordination renforcée entre les comités du Conseil de l'Europe et d'une intégration significative de la perspective des jeunes.

21. Dates de la prochaine réunion

La prochaine réunion plénière du CDDEM se tiendra du 18 au 20 novembre 2026.

22. Questions diverses

Il a été rappelé aux membres et aux observateurs du CDDEM que la date limite (22 juin) pour formuler d'éventuels commentaires sur le projet de commentaires du CDDEM préparé par le Secrétariat concernant la Recommandation n° 543 (2026) du Congrès «Élections libres aux niveaux local et régional : un droit fondamental pour renforcer la démocratie de base» et sur la recommandation n° 2305 (2026) de l'Assemblée parlementaire – «Violence et discours de haine à l'encontre des responsables politiques : une menace pour la démocratie».

23. Adoption du rapport abrégé de la réunion

Le CDDEM a adopté le rapport abrégé de sa 5e réunion plénière tel qu'il figure dans le document CDDEM(2026)11.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Informations de la présidence et du Secrétariat
4. Échange de vues sur le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe avec le Secrétaire Général
<i>Mise en œuvre des Principes de Reykjavík pour la démocratie</i> 5. Élaboration de normes : cadre visant à soutenir l'utilisation des paramètres de Reykjavík pour l'application et la mise en œuvre des principes de Reykjavík pour la démocratie
<i>Soutien aux élections</i> 6. Élaboration de normes : lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles et des jeunes, ainsi que des groupes vulnérables 7. Rapport faisant suite aux échanges sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2017)5 relative aux normes en matière de vote électronique et des Lignes directrices sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral, en collaboration avec la Commission de Venise et les organes de gestion électorale
<i>Soutenir les États membres dans le renforcement et le maintien d'une bonne gouvernance démocratique à tous les niveaux</i> 8. Élaboration de normes : projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la gouvernance à plusieurs niveaux 9. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)5 relative aux principes de bonne gouvernance démocratique
<i>Démocratie participative et délibérative</i> 10. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)6 sur la démocratie délibérative et/ou manuel rassemblant les meilleures pratiques

Questions émergentes

11. Étude sur les avantages et les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans le débat public concernant les processus démocratiques, ainsi qu'un instrument ou un outil pratique permettant de tirer parti de ses conclusions

12. Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès du CDDEM

13. Point sur les travaux de la PC-FIMI (Commission européenne des problèmes de criminalité, CDPC)

14. Point sur les travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

15. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

16. Forum mondial de la démocratie

17. Le point sur les développements au sein de l'Union européenne concernant la sauvegarde de la démocratie

18. Évolutions nationales récentes dans les domaines d'activité du CDDEM

19. Participation des membres du CDDEM à des événements présentant un intérêt pour le CDDEM

20. Thèmes prioritaires du CDDEM pour le prochain quadriennat : premières réflexions

21. Dates de la prochaine réunion

22. Questions diverses

23. Adoption du rapport abrégé de la réunion

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES / MEMBERS

PRÉSIDENTE / CHAIR

Mme Katrin KIVI, directrice de la Division des droits humains, Département des organisations internationales et des droits humains, ambassadrice itinérante chargée des droits humains et des migrations, ministère des Affaires étrangères

ALBANIE / ALBANIA

Mme Ardiana HOBDAI, directrice du département des organisations internationales, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

ANDORRE / ANDORRA

Mme Iolanda ARAUZ BRINGUE, deuxième secrétaire, ministère des Affaires étrangères

ARMÉNIE / ARMENIA

M. Arman MELKUMYAN, chef de la division « Conseil de l'Europe », ministère des Affaires étrangères

Mme Lilya AFRIKYAN, chef du département des questions de gouvernance participative et ouverte, cabinet du Premier ministre

AUTRICHE / AUSTRIA

M. Peter ANDRE, ministère de l'Intérieur, expert principal chargé des affaires juridiques

M. Armin KLIMENTA, Administration du gouvernement régional de Vienne

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN

M. Parviz RUSTAMOV, chef de division, Département de la coopération avec les institutions internationales des droits humains, ministère des Affaires étrangères

BELGIQUE / BELGIUM

M. Xavier KALBUSCH, délégué de la Communauté germanophone auprès de l'Union européenne, Communauté germanophone / Ministère de la Communauté germanophone, département des relations extérieures

M. Edwin LEFEBRE, directeur adjoint, Ministère de la Communauté flamande, Agence des affaires intérieures

M. Grégory STERCK, attaché, Région de Bruxelles-Capitale, Service public régional de Bruxelles, Bruxelles Pouvoirs Locaux

M. Thomas APOLITO, attaché, Cellule Élection et Participation, Service public de Wallonie, SPW Intérieur et Action sociale, Direction de la Prospective et du Développement

BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA AND HERZEGOVINA

M. Kemal HASEČIĆ, chef du département chargé de l'OSCE, du CoC et des initiatives régionales, secteur des relations multilatérales, ministère des Affaires étrangères

BULGARIE / BULGARIA

Mme Genka GEORGIEVA, ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, représentante permanente, Représentation permanente de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Maria PEEVA, deuxième secrétaire, Unité des droits humains, ministère des Affaires étrangères

CROATIE / CROATIA

M. Dino ZORIĆ, chef du service chargé du système politique et électoral au sein du département du système politique et de l'administration publique, direction du système politique et de l'administration publique du ministère de la Justice, de l'Administration publique et de la Transformation numérique de la République de Croatie

M. Josip ALFIREVIC

TCHÉQUIE / CZECHIA

M. Pavel MIČKA, chef de l'unité du Conseil gouvernemental pour les organisations non gouvernementales à but non lucratif, Bureau du gouvernement de la République tchèque

DANEMARK / DENMARK

Mme Tilde HOVE-DONBAEK, conseillère spéciale chargée de la gouvernance et des affaires internationales en matière de démocratie locale, ministère de l'Économie et de l'Intérieur

ESTONIE / ESTONIA

Mme Mai HION, conseillère principale et juriste au département du droit international, ministère des Affaires étrangères

FINLANDE / FINLAND

M. Niklas WILHELMSSON, chef d'unité, ministère de la Justice

FRANCE

Mme Ina POUANT, chef de la mission d'appui à la démocratie, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Direction des Affaires globales

Mme Elena FLANIGAN, rédactrice chargée des droits humains et du développement, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Mme Anne JEZEQUEL

Mme Armande PEMBELE, Adjointe au Représentant permanent, Conseillère politique, presse et communication, Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

GÉORGIE / GEORGIA

M. Giorgi DIDIDZE, chef du département du développement des zones régionales et montagneuses, ministère du Développement régional de Géorgie

ALLEMAGNE / GERMANY

Mme Anja DIERYCK, Division H III 1 – Politique générale, renforcement de la démocratie, fondements politiques,
Ministère fédéral de l'Intérieur

Mme Constanze LERNHART, ministère de l'Identité régionale, des Collectivités locales, de l'Aménagement du territoire et de la Numérisation du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, chef de l'unité 302 « Missions des collectivités locales, structure territoriale et intérêts en matière de législation et de mise en œuvre administrative »

Mme Lena NONNEN, chargée de mission

GRÈCE / GREECE

M. Georgios CHRYSAFIS, expert au sein de la Direction de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales

M. Ioannis MATHIOUDAKIS, chef du service de coordination, ministère de l'Intérieur
Tél. : +0030 213 13 13 125 ; E-mail : i.mathioudakis@ypes.gr

M. Dimitrios PONTIKAKIS, expert au sein de la Direction de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales

Mme Eleftheria BAFALOUKA, experte au sein de la Direction de la gouvernance numérique

M. Kosmas CHATZIVASILOGLOU, expert au sein de la Direction des élections du ministère de l'Intérieur

HONGRIE / HUNGARY

Mme Nikolett STRICZ-TAKÁCS, fonctionnaire chargée des relations internationales, ministère de l'Administration publique et du Développement régional, Secrétariat d'État adjoint chargé du fonctionnement de l'administration publique territoriale

Dr Barnabás SALLAI, conseiller principal du gouvernement, ministère de l'Administration publique et du Développement régional, département des affaires juridiques et internationales des services gouvernementaux

ISLANDE / ICELAND

Mme Jóhanna SIGURJÓNSDÓTTIR, chef de projet, Département des collectivités locales, des infrastructures numériques et des affaires régionales, ministère des Infrastructures

IRLANDE / IRELAND

M. Barry RYAN, responsable principal, Unité des concessions, ministère du Logement, des Collectivités locales et du Patrimoine

ITALIE / ITALY

M. Roberto LATTANZI, chef du département de l'intelligence artificielle, Autorité italienne de protection des données

M. Guglielmo PIRRONE, premier secrétaire, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Federica PESIRI

LETTONIE / LATVIA

Mme Ilona Anna EKLONA, directrice du département de la politique de l'administration publique

Mme Inese KUŠĶE, consultante en matière de bonne gouvernance, département de la politique de l'administration publique

Mme Agnese PABERZA DRAUDINA, experte principale, Département des collectivités locales, Division de la supervision des collectivités locales, ministère de l'Administration intelligente et du Développement régional de la République de Lettonie

LITUANIE / LITHUANIA

M. Paulius SKARDŽIUS, conseiller principal, Groupe chargé de la politique de l'administration publique et des collectivités locales, ministère de l'Intérieur

LUXEMBOURG

Mme Jenny THINES, attachée, Communication et Relations internationales, ministère des Affaires intérieures, Cabinet ministériel

MALTE / MALTA

M. Robert TABONE, responsable des affaires européennes et internationales, Bureau du directeur général, Division des collectivités locales

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLICA DE MOLDOVA

M. Alexandru IACUB, secrétaire général adjoint du gouvernement de la République de Moldavie

MONACO

Mme Jade RUBIO, stagiaire, Représentation permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

MONTENEGRO

Mme Bosiljka VUKOVIC-SIMONOVIC, chef de la division chargée du Conseil de l'Europe, Département de l'OSCE et de la Direction générale du Conseil de l'Europe pour les affaires multilatérales, ministère des Affaires étrangères

Mme Aldina IBRAHIMOVIC, attachée au Département de l'OSCE et de la Direction générale des affaires multilatérales du Conseil de l'Europe, ministère des Affaires étrangères

PAYS-BAS / NETHERLANDS

Mme Hanneke PALM, responsable du programme « Démocratie », Division de la démocratie et de la gouvernance, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume

Mme Leah ter Wee

MACÉDOINE DU NORD / NORTH MACEDONIA

M. Igor DJUNDEV, ambassadeur itinérant, conseiller spécial

NORVÈGE / NORWAY

Mme Ragnhild SPIGSETH, directrice générale adjointe, Unité juridique, ministère norvégien des Collectivités locales et du Développement régional, Département des collectivités locales

Mme Anne-Karin ØDEGÅRD, responsable de l'analyse et de l'évaluation, ministère norvégien des Collectivités locales et du Développement régional, direction des Collectivités locales

M. Erik FURU, conseiller principal, coordinateur des affaires du Conseil de l'Europe, ministère norvégien des Affaires étrangères, section des droits humains, des partenariats et des nouvelles technologies

POLOGNE / POLAND

M. Paweł SWIANIEWICZ, directeur de l'Institut national de l'autonomie locale

PORTUGAL

Mme Tânia MOURATO, directrice adjointe, Direction générale des collectivités locales

ROUMANIE / ROMANIA

M. Mihai GROSAN, chef de service, ministère du Développement, des Travaux publics et de l'Administration, Direction générale de l'administration publique, Direction des stratégies et des réformes de l'administration publique, Service chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'administration publique et de la décentralisation

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE / SLOVAK REPUBLIC

Mme Zuzana VIZVÁRYOVÁ, conseillère d'État générale, Institut de l'autonomie locale, ministère de l'Intérieur

SLOVÉNIE / SLOVENIA

Mme Urška REMIC, Direction de l'administration publique, de l'autonomie locale, des organisations non gouvernementales et du système politique

Mme Valerija JARM, Direction de l'administration publique, de l'autonomie locale, des organisations non gouvernementales et du système politique, ministère de l'Intérieur

ESPAGNE / SPAIN

M. Alfonso Carlos GARCIA ROMERO, sous-directeur général des relations européennes et internationales, ministère de la Politique territoriale et de la Mémoire démocratique

M. José FERNÁNDEZ PÁEZ, coordinateur de l'unité des relations européennes et internationales au ministère de la Politique territoriale et de la Mémoire démocratique

SUÈDE / SWEDEN

Mme Nadine ARBOUZ, directrice adjointe, ministère de la Culture, division des médias et de la démocratie

SUISSE / SWITZERLAND

M. Beat KUONI, conseiller juridique, Chancellerie fédérale, juriste au sein de la Section des droits politiques

TÜRKIYE

M. Sencer Kağan ŞENOL, adjoint au représentant permanent auprès de la Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Kübra KURTOĞLU VURAL, chef de service, Direction générale de l'administration provinciale, ministère de l'Intérieur

Mme Buse MARAL, experte, ministère de l'Intérieur

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM

M. Geoffrey THORNTON, Décentralisation anglaise – Contrôle, structures et gouvernance, ministère du Logement, des Communautés et des Collectivités locales

Mme Coralie BLATCHFORD-NEAVE, Décentralisation anglaise – Contrôle et gouvernance, ministère du Logement, des Communautés et des Collectivités locales

Mme Kirsty BROWN, conseillère politique principale, ministère du Logement, des Communautés et des Collectivités locales

PARTICIPANTS

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE / PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE

Mme Catherine HUGEL, chef du secrétariat de la commission des affaires politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire

M. Cesare COLOMBO, cosecrétaire de la commission des affaires politiques et de la démocratie

Mme Ivi-Triin ODRATS, chef de division adjointe, Division des élections

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE

Mme Claudia LUCIANI, directrice du Congrès

M. Anders KNAPE, membre du Congrès

M. Niall SHEERIN, directeur adjoint du Centre d'expertise pour la gouvernance à plusieurs niveaux

CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE / CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE

M. Gerhard ERMISCHER, président de la Conférence des OING

AUTRES PARTICIPANTS / OTHER PARTICIPANTS

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION

M. Daniel FLEISCHER-AMBRUS

AGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LES DROITS FONDAMENTAUX / EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

Mme Siiri AULIK, analyste politique, Unité « Coopération institutionnelle et Charte de l'UE »

OBSERVATEURS / OBSERVERS

CAMPAGNE POUR LE RESPECT DES DROITS EN EUROPE (CURE) / CAMPAIGN TO UPHOLD RIGHTS IN EUROPE (CURE) /

M. Harm Klass HUMMEL, membre de l'équipe de campagne

Mme Maciej KADZIOLKA, membre de l'équipe de campagne

M. Konstantin BARANOV, membre de l'équipe de campagne

PAX ROMANA

M. Stefano CECCANTI

Mme Begoña OCIO

CENTRE EUROPÉEN DES DROITS HUMAINS / EUROPEAN CENTER FOR HUMAN RIGHTS

M. Isuf HALIMI, directeur

Mme Eudora EZIRIKE, stagiaire

EXPERTS CONSULTANTS / CONSULTANTS EXPERTS

Mme Gentiana GOLA, conseillère, Évaluation de la démocratie, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Stockholm, Suède

Mme Anna LAVIZZARI, chercheuse Ramón y Cajal, Département de sciences politiques et d'administration, Faculté de sciences politiques et de sociologie, Université Complutense de Madrid, Espagne

M. Cezary TRUTKOWSKI, président du conseil d'administration de la Fondation Jerzy Regulski pour le soutien à la démocratie locale, Pologne

Prof. Ioannis PAPADOPOULOS, professeur émérite, Université de Lausanne, Suisse

GUEST SPEAKERS / INTERVENANTS**NORDIC SAFE CITIES**

M. Jeppe ALBERS, fondateur et directeur exécutif

M. My BERGKLINT, responsable de programme

ASSEDEL

M. Teoman AYDOGAN

Mme Cecilia INVERNIZZI

Mme Iñigo LARRINAGA ARTUCHA

Mme Marharyta IVANYTSIA

Mme Karnele GARCIA ORBEGOZO

Mme Emanuele ZAMARION

Mme Yanna MOULAY-RETHORE

M. Pablo de la SERNA MARTINEZ DE ALEGRIA

SECRÉTARIAT

SECRÉTARIAT DU CDDEM / CDDEM SECRETARIAT

Mme Urška UMEK, secrétaire du CDDEM / Secrétaire du CDDEM

Mme Marta BECERRA, cosecrétaire du CDDEM / Co-Secrétaire du CDDEM

Mme Isabelle ETTER, assistante / Assistante

AUTRE SECRÉTARIAT / OTHER SECRETARIAT

M. Alain BERSET, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

M. Roberto OLLA, Chef du Service des institutions et des libertés démocratiques

Mme Natacha DEROECK, directrice adjointe, cabinet du secrétaire général et du secrétaire général adjoint

Mme Sandra VELOY MATEU, conseillère, directrice adjointe, cabinet du secrétaire général et du secrétaire général adjoint

AUTRES PARTICIPANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE / OTHER COUNCIL OF EUROPE PARTICIPANTS

COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

M. James D'AGOSTINO, juriste principal, Bureau de l'avocat de l'État, Malte

Mme Sophio GELASHVILI, chef d'unité

Mme Patricia COUTINHO

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)

M. Josef BURKER, membre du Conseil consultatif sur la jeunesse

Mme Clementina BARBARO, cheffe de division, Politique de la jeunesse

Mme Nina GRMUSA, conseillère en matière de participation des jeunes

SERVICE DE L'ANTI-DISCRIMINATION ET DE L'INCLUSION

Mme Aurora AILINCAI, cheffe de service

COMITÉ EUROPÉEN SUR LES PROBLÈMES DE CRIMINALITÉ (CDPC)

M. Kristian BARTHOLIN, chef d'unité, secrétaire du PC-FIMI

**NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE POUR L'EUROPE / NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE
POUR L'EUROPE**

Mme Tatiana MONNEY, cheffe d'unité, Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe

**COMITE DIRECTEUR POUR LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES NOUVELLES ET
EMERGENTES (CDNET)**

Mme Sofia KASTRANTA, Conseillère légale, ministère des Affaires Etrangères, Grèce

INTERPRÈTES / INTERPRETERS

Mme Katia DI STEFANO
M. Nicolas GUITTONNEAU
Mme Amanda LARIVIERE
Mme Julia TANNER